Saint-Gély-du-Fesc

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE SAINT GELY DU FESC

AVIS DE PUBLICATION

PRÉSOMPTION DE BIENS SANS MAÎTRE
PARCELLES BL n° 206 et n° 153

Par arrêté municipal en date du 27 mars 2026, il a été constaté que les biens cadastrés section BL n° 206 et n° 153 sont présumées sans propriétaire connu au sens de l'article L 1123-1 alinéa 2 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Cet arrêté sera affiché en Mairie sur le panneau d'affichage extérieur et consultables aux heures d'ouverture du service urbanisme (les lundis et mercredis de 8h à 12h et de 14h à 18h, les mardis et jeudi de 14h à 18h et le vendredi de 8h à 12h) pendant une durée de 6 mois à compter du 13 avril 2026.

Dans le cas où un propriétaire ne s'est pas fait connaitre dans un délai de 6 mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, l'immeuble est présumé sans maître et fera l'objet d'une incorporation dans le domaine communal.